



Intervention de Cachan Ensemble

Décision budgétaire modificative Conseil Municipal du 08.11.2018

Madame la Maire, Monsieur le premier adjoint, cher collègue.

Voilà une seconde décision budgétaire modificative pour l'année 2018.

Une seconde décision qui va dans le sens d'un désendettement de la commune, d'une restauration de la capacité d'autofinancement.

Nous adopterons la même attitude qu'en Juin nous nous abstiendrons.

Nous tenons à vous faire part que quelques remarques :

Depuis le début de la mandature, nous avons alerté sur la tendance qu'a la ville à procéder à des achats immobiliers sans perspective clairement identifiée, sans délais clairement fixés. Nous n'avons cessé d'alerter sur l'impact que cette politique avait sur l'endettement trop important de la commune. Nous sommes enfin écoutés.

La vente des biens immobiliers de la commune n'est pas la solution aux problèmes qui se posent. Cette année, les cessions auront été très importantes : 28 rue Ampère vers l'OPH, un bien sur l'îlot Vatier, 28 rue des vignes. C'est aussi sur le périmètre H au 10 rue de l'armistice. Malgré ces recettes exceptionnelles, l'endettement ne baisse pas : il est seulement stabilisé.

Soulignons que vous avez aussi recours au report de l'investissement de la maison des services publics. Un investissement utile pour les cachanais.

Dans un contexte où l'Etat poursuit sa politique de réduction des dotations pour les Collectivités territoriale – confère le vœu qui nous est proposé à la fin de cette séance-, Il vous faudra très certainement aller plus loin encore, pour atteindre l'équilibre budgétaire : les choix à faire seront sans doute difficiles. La réduction du budget de fonctionnement serait une conséquence grave sur les services aux Cachanais.

Ces décisions difficiles seront-elles prises ou initiées sur le budget 2019 ?

Quoi qu'il en soit, ce sera un enjeu et un handicap important pour l'équipe municipale de la mandature 2020/2026

Pour terminer, je veux seulement citer une intervention de Cachan Ensemble au CM de Mars 2018 :

« Le 24 Juin 2017 et le 17 juillet 2017 il y a moins de 10 mois la SOCAF achète deux lots sur l'îlot Vatier.

En mars 2018 pour rembourser le boni de clôture de la ZAC Desmoulins la SOCAF revend pour un € symbolique ces deux lots et un autre à la commune. »

« En l'état actuel du budget et en l'absence de toute information sur le devenir de l'îlot Vatier, nous aurions préféré que la ville encaisse 1,5 million d'€. »

Nous n'avons pas été écouté en mars, la Ville l'aura quand même fait en novembre !